

DIRECTIVES ET PROCÉDURES

Directives de l'étudiant.e

TITRE :	RENCONTRE DES REPRÉSENTANT.E.S DE CLASSE
CODE NUMÉRIQUE :	PED 01-19
RESPONSABLE DE LA DIFFUSION :	Vice-présidence à l'Enseignement et à la réussite scolaire
GROUPES ou SECTEURS CONSULTÉS :	Comité des directives de l'étudiant.e
ENTRÉE EN VIGUEUR :	28 novembre 1990
DERNIÈRE RÉVISION :	20 avril 2024
FRÉQUENCE DE RÉVISION	Cette directive est révisée et validée tous trois ans

19.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les rencontres permettent aux représentant.e.s de classe d'un secteur à l'Enseignement de discuter avec l'équipe administrative pour faire le point et échanger des idées, et ce, dans le meilleur intérêt de La Cité. Elles visent l'amélioration de l'expérience étudiante au Collège et favorisent un esprit de communauté et d'entraide parmi les étudiant.e.s. L'organisation des rencontres est faite par la direction du programme d'études ou son.sa délégué.e.

19.2 COMPOSITION

Les participant.e.s aux rencontres sont habituellement :

- Les représentant.e.s de classe de chaque année du programme
- L'administrateur.trice au sein de l'Association étudiante (AÉ) représentant le secteur à l'Enseignement
- La direction des programmes d'études
- Le.la responsable des services administratifs du secteur à l'Enseignement
- Des invité.e.s spéciaux.ales, le cas échéant

19.3 RESPONSABILITÉS

Représentant.e de classe

- Agir comme porte-parole de ses collègues de classe.
- Assister et participer activement aux rencontres des représentant.e.s de classe de son secteur.
- Recueillir les commentaires, opinions, suggestions ou inquiétudes reçus de la part de ses collègues de classe afin de les partager lors des rencontres des représentant.e.s de secteur.
- Transmettre à ses collègues de classe les informations et annonces du Collège et de l'AE.

Équipe administrative

- Organiser au moins deux (2) rencontres par trimestre à moins de circonstances exceptionnelles.
- Prendre les présences et les inclure dans le compte rendu.
- Rédiger les comptes rendus et les acheminer à l'AE.
- Transmettre les informations pertinentes aux étudiant.e.s relatives à leur cheminement scolaire et vie étudiante.
- Recevoir les recommandations et en faire le suivi
- Discuter des affaires découlant de la dernière rencontre de la dernière rencontre

19.4 OBJECTIFS

L'objectif de ces rencontres est de permettre aux représentant.e.s de classe de partager avec la direction leur expérience étudiante et d'émettre leurs recommandations concernant :

- a. Le programme d'études
- b. Les modes de prestation
- c. Les méthodes d'évaluation
- d. Les modifications apportées aux cours ou au programme d'études
- e. La satisfaction des étudiant.e.s par rapport à l'enseignement, aux équipements, aux installations et tout autre service offert par le Collège
- f. Les activités et services de l'AE

19.5 COMPTE RENDU ET RECOMMANDATIONS

Les rencontres font l'objet de comptes rendus qui sont publiés sur le site Internet de l'AE. Les recommandations émises lors des rencontres y sont répertoriées.
